

30 - Installation électrique basse tension (Livre 1)

B-00146 - Home-Consult.net SRL / LOV_V2_FR_001699 / A / WO03770 / Autre/Anders / [REDACTED] / Idem

Complete

Flagged items

10

0.1 Evaluation finale de l'installation

Portée du contrôle

Maison

Evaluation finale

NON CONFORME

Non conformités identifiées

CHAPITRE 1.1. INTRODUCTION

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les non-conformités (infractions) constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les non-conformités (infractions) ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

0.1.1 Observations et remarques

Observations et remarques

Absence de différentiel général
Pictogramme réglementaire absent
Isolement inférieur à 0.5Mohm
Trace d'échauffement dans le tableau
Canalisation à revoir
Prise sans sécurité enfants interdite
Prise sans broche de terre doivent être sous 30ma
Liaison équipotentielle à revoir
Machine à laver n'est pas sous 30ma
Absence de socle sur interrupteur apparent
Le câble meplà ne peut être encastré



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4

Rapports existants - Référence

Absent

La visite de contrôle a aussi pour objectif de compléter à nouveau le dossier de l'installation électrique (cfr. fiche thématique n°1 du SPF Economie)

0.2 Informations générales

Projet / Client

B-00146 - Home-Consult.net SRL,
Belgium, Home-Consult.net SRL -
0831.498.945

Exécuté et validé par

David Saubain

Date d'inspection

25/06/2025

Date d'émission du rapport

25/06/2025

Référence de l'inspection

LOV_V2_FR_001699

Indice de l'inspection

A

Adresse de l'inspection

Rue Ris del Val 1
6997 Érezée
Belgique
(50.28624744903265,
5.5111171540139)

Work Order

WO03770

0.3 Propriétaire de l'installation (ou gestionnaire / exploitant)

Nom, prénom et adresse

Autre/Anders

Nom



Adresse

Idem

0.4 Installateur, responsable des travaux

Installateur

Inconnu/Onbekend

Disclaimer

Les inspections sur site effectuées par Seco Belgium ASBL consistent en un contrôle visuel des composants accessibles en sécurité et sans démontage préalable.

Sauf mention contraire, les inspections sont exécutées sur base de la dernière version des conditions générales de Seco Belgium ASBL. Ces conditions générales peuvent être transmises sur simple demande.

Il appartient au donneur d'ordre, et le cas échéant à tout autre intervenant plus particulièrement concerné, de veiller au suivi à réserver aux observations et non-conformités constatées par Seco Belgium ASBL.

Inspecties ter plaatse uitgevoerd door Seco Belgium VZW bestaan uit een visuele controle van onderdelen die veilig toegankelijk zijn zonder voorafgaande demontage.

Tenzij anders vermeld, worden de inspecties uitgevoerd op basis van de laatste versie van de algemene voorwaarden van Seco Belgium VZW. Deze algemene voorwaarden kunnen op verzoek worden toegezonden.

Het is de verantwoordelijkheid van de klant, en desgevallend van elke andere meer specifiek betrokken partij, om ervoor te zorgen dat de opmerkingen en inbreuken van Seco Belgium VZW worden opgevolgd.

Flagged items

10 flagged

2. ESSAIS ET MESURES / 2.1 Dispositifs différentiels

Déclenchement par injection de courant

NOK

2. ESSAIS ET MESURES / 2.1 Dispositifs différentiels

Déclenchement par bouton test

NOK

4. MISE EN OEUVRE / 4.1 Tableaux divisionnaires & installations desservies / → TABLEAU / → TABLEAU 1

Marquages obligatoires

Tension d'alimentation non indiquée

Nom du tableau non indiqué

4. MISE EN OEUVRE / 4.1 Tableaux divisionnaires & installations desservies / → TABLEAU / → TABLEAU 1

Repérage des circuits

NOK

4. MISE EN OEUVRE / 4.1 Tableaux divisionnaires & installations desservies / → TABLEAU / → TABLEAU 1

Protection contre les contacts indirects

NOK

4. MISE EN OEUVRE / 4.1 Tableaux divisionnaires & installations desservies / → TABLEAU / → TABLEAU 1

Evaluation de la mise en oeuvre

Calibrage protection inadéquat

4. MISE EN OEUVRE / 4.2 Mise en oeuvre générale

Liaisons équipotentielle principales et supplémentaires

NOK

4. MISE EN OEUVRE / 4.2 Mise en oeuvre générale

Mise en oeuvre des éléments externes aux tableaux divisionnaires

NOK

5. DOCUMENTS ET ILLUSTRATIONS / 5.1 Documentation générale

Schémas unifilaires ou multifilaires

Absent

5. DOCUMENTS ET ILLUSTRATIONS / 5.1 Documentation générale

Plan de position

Absent

1. EXPLOITANT & GRD

1.1 Compteur

Gestionnaire de réseau de distribution (GRD)

ORES

Marque

Landis And Gyr

Numéro de série

86173

1.2 Protection générale

Intensité nominale (A)

15 A

Type d'interrupteur-sectionneur général

Interrupteur-sectionneur

Courant nominal

Autre

15A réalisé par le compteur gré

1.3 Raccordement**Distribution**

3N400 V

Section du câble d'entrée dans le tableau principal6 mm²**Type de canalisation**

VOB

2. ESSAIS ET MESURES

2 flagged

2.1 Dispositifs différentiels

2 flagged

Déclenchement par injection de courant

NOK

Déclenchement par bouton test

NOK

2.2 Isolement général de l'installation**Isolement général mesuré (MΩ)**

0.05



Photo 5

Présence de circuits dont la résistance d'isolement est < 0,5 MΩ

Non

Présence de circuits à électronique sensible (essai à 250 V DC)

Non

2.3 Résistance de dispersion (Re)**Prise de terre et sectionneur**

Piquets / Barres de terre

Type de prise de terre

Domestique - Unique

Méthode de mesure

Mesure 3 points (Re)

Résistance de dispersion

$30 < R_e < 100 \, \Omega$



Photo 6

→ **Mesure (Ω)**

57

3. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

3.1 Installations particulières

Installations particulières inspectées

N/A

3.2 Tableaux et circuits terminaux

Nombre de tableaux

1



Photo 7



Photo 8

Nombre de circuits inspectés

5

4. MISE EN OEUVRE

6 flagged

4.1 Tableaux divisionnaires & installations desservies

4 flagged

→ TABLEAU

4 flagged

→ TABLEAU 1

4 flagged

Illustration



Photo 9

Identification

TGBT

Marquages obligatoires

	Tension d'alimentation non indiquée	Nom du tableau non indiqué
Repérage des circuits		NOK
Protection contre les contacts directs		OK
Protection contre les contacts indirects		NOK
Protection contre les surcharges et les court-circuits		OK
Evaluation de la mise en oeuvre		Calibrage protection inadéquat
4.2 Mise en oeuvre générale		2 flagged
Liaisons équipotentielle principales et supplémentaires		NOK
Mise en oeuvre des éléments externes aux tableaux divisionnaires		NOK
5. DOCUMENTS ET ILLUSTRATIONS		2 flagged
5.1 Documentation générale		2 flagged
Schémas unifilaires ou multifilaires		Absent
Plan de position		Absent

6. RÉFÉRENTIEL RÉGLEMENTAIRE

Référentiels

 Domestique - Visite de contrôle § 6.5 / 4.2.4.3

Contenu du rapport de visite de contrôle

Le rapport de visite de contrôle contient :

- a) la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre;
- b) la valeur du niveau d'isolement général.

Contrôles effectués

Les contrôles ci-dessous ont été effectués :

- a) le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position;
- b) le contrôle de l'état (fixation, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition et de manoeuvre,...;
- c) le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects;
- d) le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel via leur propre bouton de test;
- e) le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel via la création d'un courant de défaut entre 2,5 et 2,75 fois la sensibilité de l'appareil;
- f) le contrôle de la continuité des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant, du matériel de classe I fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe;
- g) le contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens;
- h) le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens.

Le rapport certifie l'adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.

Rappels

Le rapport de contrôle rappelle les prescriptions du Livre 1 suivantes:

- a) l'obligation de conserver le rapport de contrôle dans le dossier de l'installation électrique;
- b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique;
- c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.
- d) l'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant ont l'obligation de faire contrôler de manière périodique les installations électriques